



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 11 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vols à la fausse qualité à l'encontre des seniors

Face à la multiplication de vols ou d'escroqueries à domicile par des délinquants utilisant une fausse identité, Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne, souhaite rappeler les règles de sécurité à adopter par les personnes qui s'y trouvent exposées, notamment les personnes âgées et vulnérables :

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à la porte, il est primordial d'utiliser le viseur optique et l'entrebâilleur avant d'ouvrir sa porte.
- Lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent au domicile, il faut, même si la personne est en uniforme, lui demander de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. En cas de doute, il ne faut pas la laisser entrer et appeler le 17.
- Si la personne propose d'effectuer un contre-appel pour confirmer la visite, il faut utiliser les numéros de téléphone figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures, et non pas ceux donnés par la personne qui se présente.
- Un autre rendez-vous peut lui être proposé afin de procéder aux vérifications nécessaires.
- Avant de faire entrer une personne dans son domicile, il faut essayer de solliciter la présence d'un voisin ou d'un proche, et surtout l'accompagner dans tous ses déplacements à l'intérieur du domicile.
- Il ne faut surtout pas divulguer l'endroit où sont cachés les bijoux, l'argent ou tout autre objet de valeur.
- Il ne faut pas signer de papier dont le sens ou la portée ne semblent pas clairs. En cas de signature d'un document frauduleux dans le cadre d'un démarchage à domicile, il est à rappeler qu'un délai de rétractation de 7 jours peut être mis en œuvre.
- Si le malfaiteur est entré dans le domicile, il ne faut pas résister et surtout mémoriser tous les détails (physique de la personne, plaque d'immatriculation, couleur et type de véhicule...) afin de pouvoir transmettre ces informations aux forces de l'ordre.

Toute escroquerie ou comportement frauduleux peut être signalé par internet sur www.internet-signalement.gouv.fr ou par téléphone à **Info Escroqueries : 0805 805 817**
En cas de doute, n'hésitez pas à faire le « 17 » ou le « 112 ».

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne